

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 086/2021

A la Société BUISAT Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 008/DG/CGPMP/2021, conclu avec la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent quarante-neuf mille cinq cent cinquante-cinq (USD 449.555) et confirme le paiement de la redevance de 0,7 % dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 01/09/2021.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général